

DÉLIBÉRATION N°64

OBJET : TARIFS DES ACTIVITÉS DU CENTRE SOCIAL MUNICIPAL « LES MARGOTINS »

Entendu l'exposé de Madame PUJO, Adjointe au maire ;

Vu le Code général des collectivités, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la décision n°46/25 en date du 25 août 2025 relative à la fixation des tarifs du secteur « animations familles » et du secteur « enfance » ;

Vu l'avis de la commission Services publics, finances et économies locales ;

Considérant la nécessité de modifier les tarifs des activités du centre social « Les Margotins » ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

APPROUVE les tarifs du centre social municipal « Les Margotins », conformément au tableau suivant :

Secteur concerné	Produit	Tarif
« Femmes Familles »	Atelier créativité	18€ par trimestre - 44€ par année scolaire
	Atelier couture débutant	18€ par trimestre - 44€ par année scolaire
	Atelier couture	18€ par trimestre - 44€ par année scolaire
	Atelier ludothèque Parents/Enfants	12€ par trimestre - 32€ par année
	Atelier poterie	18€ par trimestre - 44€ par année scolaire
	Atelier les vendredis qui échangent	Gratuité
	Atelier « si on lisait ensemble »	12€ par trimestre - 32€ par année
	Atelier promenade	Gratuité
	Atelier Anglais	12€ par trimestre - 32€ par année
	Atelier généalogie	Gratuité
	Atelier Isa' crochet	Gratuit
	Atelier « thé ou café c'est la pause »	Gratuité
	Atelier rencontre philo	Gratuité
	Atelier « Alphabétisation »	12€ par trimestre-32€ par année
	Atelier Recyclable	Gratuité
	Atelier Parentalité	Gratuit
	Crousti-gaspi	Gratuit
	Sortie sans droit d'entrée	2 € par personne
	Sortie avec droit d'entrée	8 € par personne
« Enfance »	CLAS (lieu d'accompagnement à la scolarité) du CP au CM2 et les collégiens 6 ^{ème} et 5 ^{ème}	15€ par enfant par année
	Séjour	200€ ou 4X50€ par participant

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CHONION.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	33
Absents :	2
Pouvoir :	1
Votants :	34*

Convoqués le : 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six le trente juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Madame Ludivine BERTOLOTTI, Monsieur Antonio AMARAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Madame Nadia FRANÇOIS, Monsieur Dov COHEN, Monsieur Fabien DARTIS, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL.

ABSENTE : Madame Audrey DAMMAN

ABSENTE AYANT DONNÉ POUVOIR DE :

Madame Fatiha BORROS à Monsieur Adrien PAIRON

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul CHONION, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

** Il est à noter que, conformément aux textes en vigueur, Madame la maire a quitté la séance pendant le vote des délibérations portant sur les Comptes Financiers Uniques (budget principal Ville, budget annexe Assainissement, budget annexe Location de salle et spectacles) et le Compte administratif du budget RPA (délibération n°53, 54, 55, et 57).*

Madame la maire a également quitté la séance pendant le vote de la délibération n°56 (Compte de gestion 2025 au budget annexe RPA (Résidence pour personnes âgées)).

Pendant ces absences, la présidence a été confiée à Madame Christelle PUJO.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20260630-DEL IB_52_26